

**COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE
DU 11 DECEMBRE 2025**

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

Adjoints	Présents	Excusés	Non excusés	Donne procuration à
MEYER Laurence	X			
OHLMANN Grégory	X			
SCHILLINGER Michèle	X			
VOGEL Maité	X			
BAUMANN Carine	X			
BILLE Christian		X		OHLMANN Grégory
BURDLOFF Thania	X			
DEMANINS Patrick	X			
DUCHENE Alexandre		X		DURR Christian
FLEITH Jean-Louis	X			
GARNCARZ Sylvie		X		SCHILLINGER Michèle
GEISS Stéphane	X			
GOULOUZELLE Edith	X			
HAUMESSER Claire		X		JAEGLI Quentin
HAUMESSER Marie	X			
HAZOUME Jean-François	X			
JAEGLI Jean-Claude	X			
JAEGLI Quentin	X			
MARTINEZ Sylvia	X			
SCHOTT Isabelle	X			
SCHWARTZ Karine		X		BURDLOFF Thania
SPEICHER Robert		X		VOGEL Maité

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 ;
2. Urbanisme ;
3. Ouverture des crédits budgétaires ;
4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- Arrêté N°0031/2025 accordant un Permis de Construire (PC 068 143 25 00010)
- Arrête N°0032/2025 autorisant un Permis de Construire Modificatif (PC 068 143 24 A0001 M01)

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- Pizza Sup'herb - Les pizzas de Cédric (DP 068 143 25 00046) - 4 rue du Général de Gaulle HOLTZWHR
Motif : Aménagement d'un espace extérieur destiné à la distribution automatique (pizzas, boissons et poubelle adaptée). Projet total de 12 m² (distributeurs et allée). Quatre places de parking mise à disposition.
Zone UB
Avis favorable - sous réserve d'acceptation par le Service Instructeur de la CEA - sous réserve d'un avenant à l'autorisation d'occupation de places de stationnement précisant que cette autorisation est valable en continu (7/7 jours - 24h/24h). Rappel que les eaux pluviales doivent être récupérées sur la parcelle privée.
- Commune de Porte du Ried (DP 068 143 25 00047) - 1 rue de l'église HOLTZWHR
Motif : Mise en place d'une porte créant un accès à la salle de la chorale sur la façade Ouest de la salle polyvalente avec ajout d'un escalier de trois marches, d'une rambarde de sécurité et d'un auvent.
Condamnation de l'ancienne porte façade Nord remplacée par un isolant.
Zone UA
Avis favorable
- ADOR Géomètre - 5a rue de la 5^{ème} DB HOLTZWHR
Motif : Division foncière (détachement d'un terrain en vue de construire)
Zone UB
Avis favorable
- M. Stéphane HARTMANN - 4 rue de l'Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation, puissance totale de 6KWC, surface totale de 35m² sur maison à toit plat.
Zone Urbanisée du RNU
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 25 00034 pour Me Laurent MATTIONI pour le 15 rue Principale HOLTZWHR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants à :

- M. Marie-Antoine ENTERLI et la SARL Nohlen - Colmar Promotion pour le 15 rue Principale HOLTZWHR

DIVERS

- Dans le cadre d'une demande d'intervention sur le domaine public routier (RD4), la Commune souhaiterait une intervention par fonçage, compte tenu du nombre de véhicules passants, de l'état de la chaussée, de la protection des réseaux existants et de l'ampleur du chantier.

3. Ouverture des crédits budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 1 163 790,87 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 290 947,72 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Affectation	Montant €
20	202	Frais d'étude	10 000.00
21			119 000.00
	212	Agencement et aménagement de terrain (aire de jeux)	22 000.00
	2131	Bâtiments publics (Salle polyvalente, école, ...)	50 000.00
	21538	Travaux éclairage public - enfouissement	5 000.00
	2111	Acquisition terrain	30 000.00
	2156	Matériel et équipement pompiers	2 000.00
	2157	Matériel et outillage technique (perceuse, broyeur, ...)	5 000.00
	2183	Matériel informatique (achat écran, ...)	3 000.00
	2184	Mobilier (armoires école, ...)	2 000.00
23	231	Travaux en cours (Entrée sud Riedwahr)	161 940.00
TOTAL			290 940.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Porte du Ried :

- sur 27 pièces différentes,
- sur 9 débiteurs distincts,
- de 2016 à 2021,
- pour des motifs de poursuites sans effet, de combinaisons infructueuses d'actes et de PV de carence.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que le SGC de Colmar a essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (combinaison infructueuse d'actes et PV carence). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Le total des 27 créances s'élève à **4 574,10 €**.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur et de créances éteintes transmises par Monsieur le Trésorier, en date du 15 octobre 2025 (liste 7529760412) ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Considérant la confirmation par courriel du paiement du titre T-44-1 d'un montant de 235 €, lequel ne saurait être admis en non-valeur ;

Considérant que le retour du mandataire judiciaire relatif aux titres T151-1, T-117-1 et T-118-1, d'un montant total de 2 450 €, est toujours en attente afin de déterminer leur admission ou non en non-valeur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables listés dans le tableau annexé à la présente délibération d'un montant de 1 889,10 € au compte 6541 – créances admises en non-valeur.
- D'exclure de cette admission le titre T-44-1 d'un montant de 235 €, confirmé comme réglé.
- D'exclure temporairement de la présente admission les titres T151-1, T117-1 et T118-1, jusqu'au retour d'informations complémentaires par le mandataire judiciaire.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- **Compte-rendu du Comité Directeur du Syndicat Mixte Pôle Ried Brun du 2 décembre 2025**

M. le Maire rend compte du Rapport d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 du Syndicat qui fait apparaître des difficultés financières à venir, en raison des problèmes de couverture de la section Investissement (¾ des charges provenant du remboursement du capital des 3 emprunts) et de la section de fonctionnement suite aux sommes complémentaires demandées par l'association de la Jeunesse du Ried Brun depuis septembre 2025 pour le périscolaire (et qui impacteront donc tout l'exercice 2026), en plus des revalorisations salariales. Le marché de fourniture de gaz a été attribué à VIALIS et le syndicat reprend à son compte les 4 représentations de la Revue Scoute "BLOODY MAIRIE" les 21, 22, 23 et 24 mai, gérées auparavant par une association Colmarienne.

6. Divers

- **Remerciement cérémonie du crash du LANCASTER**

M. le Maire tient à remercier l'association des Amis du Sentier des Mémoires, le CMJ et l'ensemble des élus et du personnel communal qui se sont mobilisés pour la bonne organisation de la cérémonie à la stèle du Lancaster qui a eu lieu le 3 décembre.

- **1^{er} Prix du jumelage Franco-Allemand du Sénat**

Lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2025, il avait été précisé que le Comité de jumelage réunissant Bischwihr, Wickerswihr, Holtzwihr et Riedwihr avait présenté sa candidature pour le prix du jumelage franco-allemand, organisé par le groupe d'amitié France-Allemagne sous le haut patronage du Président du Sénat. Parmi les 220 candidatures réparties en cinq catégories, notre comité a été sélectionné pour figurer dans la liste finale des quinze dossiers retenus.

Le 8 décembre, une délégation s'est rendue au Sénat, à Paris, où elle a assisté, en présence du Président Gérard Larcher, à l'annonce du lauréat. C'est finalement la commune de Broons, en Bretagne, qui a été désignée grande gagnante.

- **Baux ruraux**

Les baux ruraux sont des contrats encadrés par le Code rural, permettant à une commune ou à un propriétaire privé de louer des terres agricoles à un exploitant. Chaque année, dans ce cadre, la commune émet des titres de fermage pour Holtzwihr et Riedwihr. Il a toutefois été constaté des erreurs de calcul ainsi que des frais omis en sus du loyer comme prévu dans le contrat. La commune a décidé de ne pas réclamer la différence relative aux années précédentes. Tous les preneurs seront informés par courrier dans les prochains jours.

- **Vente de bois**

L'adjudication de bois de chauffage s'est tenue le 6 décembre 2025 et a rassemblé bon nombre de participants. Dix lots de bois soit 96 stères, ont été proposés à la vente. La recette totale s'élève à 3 960 €.

- **Noël des aînés à HOLTZWIHR**

La fête des personnes âgées de Holtzwihr qui s'est déroulée pour un premier repas à Holtzwihr le 7 décembre a connu un réel succès. Cet événement, placé sous le signe de la convivialité et du partage, a permis de réunir nos aînés dans une atmosphère chaleureuse et bienveillante. Un grand merci au C.C.A.S. et à toutes les personnes qui ont apporté leur soutien et contribué, par leur engagement et leur disponibilité, à la parfaite organisation de cette manifestation. Rendez-vous est donné le 18/01/2026 pour le second repas à Riedwihr.

- **Cadeau de Noël aux élèves de Porte du Ried**

La commune offre, comme chaque année, une briochette aux pépites de chocolat, un jus de fruit ainsi qu'un cadeau de Noël sous forme de livre aux écoliers de Porte du Ried. Le CCAS se charge de la préparation des présents avec l'aide du secrétariat.

- **Saint-Nicolas**

Un grand merci aux bénévoles qui perpétuent la tradition de Saint-Nicolas et du Père Fouettard. Après une promenade en cortège dans les rues de Riedwihr avec l'âne Rosa, une petite scénette, jouée par les enfants et les bénévoles, a été présentée dans la cour de l'école, suivie d'une distribution de chocolat chaud et de bonbons. Les enfants ainsi que leurs parents étaient ravis.

Dans les jours suivants, une tournée dans les écoles a également été réalisée, avec une distribution de mannalas et de clémentines offertes par l'USEP.

- **Plantations arbres fruitiers**

Ce 3 décembre, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, accompagnés du moniteur arboricole Rémy Ritzenthaler dont les conseils avisés ont été appréciés, ont procédé à la plantation d'un Pommier de Noël hautes tiges à proximité du City Park. Ce moment convivial, marqué par quelques poignées de terre, des sourires et de nombreux éclats de rire, symbolise un geste qui grandira avec notre commune. Les parents étaient également présents pour partager cette belle initiative.

- **Travaux d'aménagement entrée Sud**

La dernière réunion de chantier s'est tenue le mercredi 10 décembre. Les plantations dans les espaces verts sont en cours. Il ne reste plus que l'intervention du sous-traitant d'Orange pour installer la fibre en souterrain ; une fois cette opération réalisée, les poteaux de fibre et de basse tension pourront être retirés début 2026.

- **SCOT**

La cotisation de nos communes reste inchangée et demeure fixée à 0,90 € par hectare et par habitant. Pour le prochain mandat, le nombre de représentants sera réduit de moitié : il n'y aura plus qu'un titulaire et un suppléant par commune, afin d'éviter les problèmes de quorum aux réunions.

- **CMJ**

En plus de la plantation du pommier de Noël et de la lecture du 3 décembre lors de la cérémonie du Crash du Lancaster, une collecte pour la Banque Alimentaire a été organisée le 29 novembre avec l'équipe du CCAS. Les habitants ont fait preuve d'une grande générosité, et la salle des associations était particulièrement bien remplie.

Merci à toutes les personnes ayant participé ainsi qu'à l'ensemble des habitants pour leur solidarité.

- **Bornes géodésiques**

L'Institut Géographique National a demandé de vérifier et photographier les deux sites géodésiques de Porte du Ried.

- A Holtzwihr la croix en béton au sommet du clocher et son rabattement, une borne située dans la cour de l'école maternelle, à l'angle sud-est du bâtiment ;
- A Riedwihr la croix métallique au sommet du clocher et son rabattement, une borne située au nord de la Grand'Rue, près du transformateur électrique.

A Holtzwihr les sites sont présents, intacts et exploitables. A Riedwihr la croix au sommet du clocher présente une inclinaison vers le nord-est et n'est donc plus utilisable. Sa borne de rabattement n'a pas été retrouvée : la réfection de la rue et la pose du transformateur, postérieures à sa pose, l'ont soit recouverte soit plus probablement enlevée. Une recherche ultérieure est envisagée pour confirmer ou infirmer sa présence.

- **Clocher église à Riedwihr et Holtzwihr**

La croix du clocher de Holtzwihr n'est actuellement plus éclairée. Il ne s'agit pas d'un choix, mais d'une panne persistante depuis trois ans.

Par ailleurs, l'éclairage du clocher de Riedwihr, visible depuis le côté nord, fonctionne actuellement de manière réduite. Une gouttière de l'église est également endommagée. Une entreprise interviendra prochainement afin d'effectuer les réparations nécessaires.

M. le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour cette dernière séance de l'année et leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h45